



① **Les amicales ou associations pour le don de sang bénévole** sont des associations loi 1901 qui s'occupent de promouvoir le don de sang des bénévoles au niveau des communes. Chaque président d'Amicale est membre de droit du Conseil d'Administration de l'Union Départementale

② **L'union Départementale Loire** est composée :

- d'un Conseil d'Administration qui se réunit 3 fois par an (présidents des amicales)
- d'un bureau
- de deux commissions (relations EFS et informatique)

Un congrès départemental est organisé tous les ans. Les délégués du département à la région (5 titulaires et 3 suppléants) sont élus lors de ce congrès

③ **Le Comité Régional Loire Auvergne** est composé :

- d'un Conseil d'administration (formé de Représentants des diverses Unions Départementales de la région.

Les UD de la région :

- Allier
- Cantal
- Loire
- Haute Loire
- Puy de Dôme

- d'un bureau élu pour 2 ans lors du congrès Régional

④ **La Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole** est le seul organisme qui représente en France tous les donateurs de sang auprès des Pouvoirs Publics.